



## Dépôt ordures voie publique

Par **Emiliemm**, le **26/01/2009** à **22:27**

Bonjour,  
Je suis étudiante à Bordeaux et j'ai eu la surprise de découvrir il y a un mois et demi environ dans ma boîte aux lettres un envoi de la mairie me réclamant 87,40 euros pour dépôt d'ordures sur la voie publique à plus d'1 km de mon domicile. Je n'ai évidemment jamais déposé d'ordures sur la voie publique, mon immeuble dispose d'un local prévu à cet effet. J'ai envoyé un courrier sans succès, je pense même être majorée dans les jours à venir. Je suis étudiante et je n'ai pas les moyens de payer cette somme (dans la mesure où je n'ai rien fait, cela me semble aberrant).  
Je vous remercie par avance pour votre aide.  
Bien  
sincèrement  
Lily